



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SANTÉ

DES
PROFESSIONNELS,
DE **SANTÉ**

DOSSIER DE PRESSE

22 mai 2026

SOMMAIRE

Éditorial	5
AXE 1. Outiller et accompagner les professionnels de santé	7
MESURE 1 Mise en place d'un portail commun d'informations et d'un numéro unique d'appel	7
MESURE 2 Inscription d'un module « être acteur de sa propre santé » dans les formations initiales et continues	7
MESURE 3 Lancer un « appel à projets » (AAP) sur les recherches sur la santé des professionnels en santé	7
Axe 2. La prévention	9
MESURE 4 Mise en place de « minutes prévention » dans l'ensemble des structures	9
MESURE 5 Faciliter le déploiement d'actions de prévention et de santé publique à destination des soignants	9
MESURE 6 Créer un label national « 3S » - Santé et soins des soignants	9
MESURE 7 Garantir l'anonymisation des données de santé lorsque les professionnels de santé sont pris en charge au sein d'un établissement de santé pour préserver leur confidentialité	10
AXE 3. La santé au travail	11
MESURE 8 Mettre en place une incitation au dialogue autour du DUERP et du PAPRI Pact	11
MESURE 9 Renforcer les compétences des Infirmiers santé au travail de la fonction publique hospitalière (FPH)	11
MESURE 10 Formaliser les risques professionnels autour du métier d'aide-soignant (AS) et d'accompagnant éducatif et social (AES)	12
AXE 4. Sensibiliser à la santé des professionnels de santé	13
MESURE 11 Lancer une « mobilisation nationale » en faveur de la santé des soignants	13
MESURE 12 Organiser un bilan périodique sur l'état de santé des professionnels de santé par la DREES	13
MESURE 13 Professionnels de nuit : Favoriser les temps de pause pendant et après le travail pour les professionnels de nuit et développer des accès adaptés des services administratifs aux horaires atypiques des professionnels	14
Annexe. Organisation du comité de suivi et de nouveaux groupes de travail	15



Stéphanie RIST
Ministre de la Santé,
des Familles, de l'Autonomie
et des Personnes Handicapées



Camille GALLIARD-MINIER
Ministre déléguée
chargée de l'Autonomie
et des Personnes Handicapées



Jean-Pierre FARANDOU
Ministre du Travail
et des Solidarités

ÉDITORIAL



Près de la moitié (46%) des soignants ont déclaré être tombés malades au cours des trois derniers mois, soit près du double des salariés (27%).

A force de servir les autres, on peut s'oublier soi-même.

De fait, notre système de santé peut épuiser ceux sur lesquels il repose. Et notre système de santé ne peut être fort avec des professionnels malades, épuisé ou en souffrance. C'est une question d'éthique, d'efficacité et de cohérence. Autrement dit, prendre soin de ceux qui prennent soin est la condition de tout le reste.

C'est pourquoi des efforts ont été réalisés. La stratégie nationale de 2016, l'observatoire dédié à la qualité de vie des professionnels de santé sont des jalons réels de cet effort. Mais la lucidité oblige à dire qu'ils n'ont pas suffi. Le rapport ministériel sur la santé des professionnels de santé publié en 2023 nous appelait à aller plus loin.

C'est pourquoi ce plan s'ancre dans une méthode : s'appuyer sur les initiatives de terrain déjà conduites, identifier les mesures immédiatement mobilisables, et articuler son action avec celle de nos autres engagements, concernant notamment les violences, les addictions, la santé mentale ou la parentalité. Avec l'appui précieux de Philippe DENORMANDIE et Nicolas DELMAS, nous avons pu identifier ces mesures et les effets d'entraînement qu'elles peuvent engendrer.

Loin d'une approche descendante, elles ont été concertées avec l'ensemble des acteurs du système de santé.

Quatre priorités structurent ce plan :

- Outiller et accompagner les professionnels, y compris les étudiants.
- Prévenir, notamment en santé mentale, ce qui suppose un changement culturel dans les organisations de soins.
- Réduire les risques professionnels, par la prévention et un dialogue social renforcé à l'hôpital comme dans le médico-social.
- Et enfin, inscrire la santé des soignants dans la durée comme une priorité institutionnelle, un engagement de fond qui doit survivre à l'application de ce plan.

C'est pourquoi **le comité piloté par Philippe DENORMANDIE et Nicolas DELMAS** a vocation à poursuivre ses travaux. Il devra notamment intégrer de nouvelles actions sur la parentalité, les conduites addictives, l'alimentation ou la santé des jeunes professionnels de santé. Nous souhaitons que l'ensemble des acteurs du système de santé soient mobilisés pour y proposer leurs solutions.

Mais nous décidons aujourd'hui de tracer un chemin. Celui d'un engagement qui doit devenir structurant. Il en va de la santé des professionnels, et de celle de notre système de santé.



AXE 1

Outiller et accompagner les professionnels de santé

Depuis plusieurs années, les acteurs de santé ont mis en place de nombreux dispositifs pour mieux appuyer les professionnels. Ces initiatives plus ou moins connues coexistent entre elles, ne facilitant pas toujours leur recours par les premiers intéressés. L'objectif est ici d'offrir aux professionnels et aux étudiants une information claire accessible à tous sur un même lieu.

MESURE 1

Mise en place d'un portail commun d'informations et d'un numéro unique d'appel

Ce portail permettra de regrouper sur un lieu unique l'ensemble des dispositifs existants et ouverts aux professionnels de santé. Il doit favoriser la diffusion de bonnes pratiques, la mise en avant d'expériences et innovations réussies en ce domaine et la mise à disposition d'outils opérationnels. Il permettra également un référencement des formations disponibles. Ce portail s'appuiera sur un numéro unique d'appel, qui fera le lien avec les dispositifs au niveau territorial, afin de faciliter l'accès à une ligne d'écoute et d'appui.

MESURE 2

Inscription d'un module « être acteur de sa propre santé » dans les formations initiales et continues

Cette maîtrise des outils existants passera par l'intégration d'un module dédié sur ce sujet dans les référentiels de formation initiale et continue des professionnels de santé. L'objectif est d'ancrer, durablement et au plus tôt de l'exercice professionnel, des réflexes de santé et de bien-être dans les cursus et les pratiques professionnelles.

MESURE 3

Lancer un « appel à projets » (AAP) sur les recherches sur la santé des professionnels en santé

L'exploration de la santé des professionnels de santé a révélé la nécessité de favoriser les recherches dans ce domaine, afin de mieux identifier l'utilité des dispositifs existants, ainsi que les causes et les déterminants à cet état de santé.

Focus sur les étudiants

- La cellule nationale d'appui et d'accompagnement (CNAE) portée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec l'appui du ministère de la santé, est un outil précieux, mais encore peu connu.
- L'organisation des relais au niveau local est primordiale pour faciliter l'orientation des étudiants. À cette fin, les ministères ont relancé l'identification d'un réseau de référents identifiés par les étudiants et formés à ces thèmes, et travaillent à une bonne coordination entre la CNAE et le futur observatoire national des violences en santé, « ONVS 2.0 ».

CHIFFRES CLÉS



Plus souvent malades

Près de **46 %** des soignants

ont déclaré **ÊTRE TOMBÉS MALADES AU COURS DES TROIS DERNIERS MOIS, un chiffre bien plus élevé que la moyenne des Français (28 %) et des salariés en général (27 %).**



Moins satisfaits de leur équilibre vie professionnelle /vie personnelle

Seulement **54 %** des soignants

estiment **QUE LEUR ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE EST « SATISFAISANT »**, contre 75 % des autres actifs.



31 % des soignants **TRAVAILLANT LA NUIT OU LE WEEK-END**, contre seulement 21 % des autres salariés.

AXE 2

La prévention

La prévention, en particulier en matière de santé mentale, constitue un levier essentiel pour améliorer durablement les conditions d'exercice des professionnels de santé. Face à l'augmentation des situations d'épuisement et de souffrance au travail. Il ne s'agit pas seulement d'intervenir a posteriori mais d'agir en amont sur les facteurs organisationnels et sur les environnements de travail. Cela appelle un changement de fond, en instillant une véritable culture de prévention au sein de l'ensemble des organisations de soins.

MESURE 4

Mise en place de « minutes prévention » dans l'ensemble des structures

La prévention est encore trop négligée au sein de notre système de santé. Des temps courts de partage collectifs et participatifs doivent permettre de favoriser la diffusion de la culture de prévention au sein des établissements. Ces temps très courts doivent être déployés, promu pour mieux valoriser la prévention du quotidien.

MESURE 5

Faciliter le déploiement d'actions de prévention et de santé publique à destination des soignants

L'accès des soignants à des dispositifs de prévention doit être favorisé. A cette fin, il importe de mieux cartographier les ressources et dispositifs utiles, ainsi que de soutenir financièrement les acteurs de la prévention proposant une offre à destination des soignants.

MESURE 6

Créer un label national « 3S » - Santé et soins des soignants

Pour inciter les établissements à s'emparer du sujet de la santé des soignants et valoriser ceux qui s'engagent, un label sera déployé visant à reconnaître l'investissement de ces structures. Ce label pourrait intégrer les contrats de performance, d'objectifs et de moyens (CPOM) pour renforcer le pilotage régional. Le gouvernement étudie son intégration dans la certification des établissements par la Haute Autorité de Santé (HAS).

MESURE 7

Garantir l'anonymisation des données de santé lorsque les professionnels de santé sont pris en charge au sein d'un établissement de santé pour préserver leur confidentialité

Le risque d'être identifié comme patient au sein d'une structure de santé conduit de nombreux professionnels à ne pas recourir à une offre de santé pourtant souvent proche et accessible. Il importe donc d'assurer et de garantir l'anonymisation des données des professionnels pris en charge au sein de leurs structures ou des structures analogues. En parallèle, un rappel du cadre existant sera réalisé (protection de la vie privée ; sanctions pénales en cas d'examen non-nécessaire du dossier médical d'une personne).

Focus sur la santé mentale

- La grande cause nationale de 2025 autour de la santé mentale a été révélatrice des « préjugés » et de la méconnaissance de ces troubles qui touchent de nombreux professionnels.
- Il est nécessaire de mieux former les professionnels sur ces enjeux, avec un double rôle de vigie et d'appui, pour les collègues et pour leurs patients.

CHIFFRES CLÉS



54 % des professionnels de santé ont **DES COMPORTEMENTS NOCIFS POUR LA SANTÉ** (alcool, tabac, cannabis, anxiolytiques).

Les soignants **SONT PLUS NOMBREUX QUE LES PATIENTS À SE SENTIR EN MAUVAISE SANTÉ**, et surtout, ils sont **DEUX FOIS PLUS** nombreux (29 %) à se sentir en mauvaise santé mentale



1/2 **UNE SOIGNANTE SUR DEUX** n'a **JAMAIS EFFECTUÉ UN EXAMEN DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN** (53 % vs 67 % chez les salariées) soit 14 points de moins.

AXE 3

La santé au travail

Face aux contraintes croissantes qui pèsent sur les professionnels de santé, la santé au travail constitue un enjeu prioritaire.

Celle-ci repose à la fois sur une politique renforcée de prévention et une réduction des risques professionnels. Elle nécessite un dialogue social accru afin de mieux prendre en compte les réalités du terrain mais aussi un développement et une reconnaissance des compétences.

MESURE 8

Mettre en place une incitation au dialogue autour du DUERP et du PAPRI Pact

Dans cet objectif de favoriser la santé au travail, il semble important de garantir l'élaboration et la mise en œuvre effective de l'évaluation des risques professionnels à travers le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact).

Cette mesure repose sur le renforcement et la formalisation du dialogue autour de ces deux outils structurants. Elle vise aussi à inscrire le DUERP et le PAPRI Pact comme des critères à part entière dans le cadre de la certification de la HAS.

MESURE 9

Renforcer les compétences des Infirmiers santé au travail de la fonction publique hospitalière (FPH)

Le renforcement des compétences des infirmiers de santé au travail dans la fonction publique hospitalière (FPH) vise à moderniser le suivi des agents et à mieux mobiliser les ressources disponibles.

Il s'agit d'aligner ce statut sur les règles des autres fonctions publiques en introduisant la visite d'information et de prévention (VIP), pour les agents non exposés à des risques particuliers, en remplacement de la visite d'aptitude qui est actuellement systématique.

MESURE 10

Formaliser des risques professionnels autour du métier d'aide-soignant (AS) et d'accompagnant éducatif et social (AES)

La formalisation des risques professionnels liés aux métiers d'aide-soignant (AS) et d'accompagnant éducatif et social (AES) est axe de travail prioritaire. Il importera d'identifier précisément les principaux risques auxquels ces professionnels sont exposés afin de structurer les actions de prévention et d'améliorer leur accompagnement.

Cette démarche permettra également de faciliter l'anticipation et l'organisation des adaptations ou réadaptations à l'emploi dans une logique de maintien durable en activité. L'ensemble des politiques publiques de l'Etat devront courir à une logique de réduction des risques liées au portage de charges lourdes, aux violences que peuvent subir les professionnels.

CHIFFRES CLÉS



64 % des professionnels se disent **FATIGUÉS**

79 % rencontrent **DES PROBLÈMES DE CONCENTRATION**



60 % souffrent **DE DOULEURS CHRONIQUES**

1 sur 2 a connu **UN ÉPISODE D'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL**

AXE 4

Sensibiliser à la santé des professionnels de santé

La santé des professionnels de santé doit être pleinement reconnue comme un enjeu central de l'action publique.

Il s'agit de l'inscrire durablement parmi les priorités du ministère de la Santé en la considérant comme une condition essentielle au bon fonctionnement du système de soins. Cette orientation implique de faire évoluer les représentations tout en instaurant un suivi régulier de l'état de santé des soignants

MESURE 11

Lancer une « mobilisation nationale » en faveur de la santé des soignants

Face aux enjeux croissants liés à l'épuisement professionnel des soignants, il est essentiel d'engager une mobilisation nationale dédiée à la santé des professionnels de santé. Cette initiative vise à rendre visible tant auprès des soignants eux-mêmes que du grand public l'importance de leur santé à la fois physique et mentale.

La désignation de la santé mentale des jeunes comme grande cause nationale 2026 permettra de renforcer la sensibilisation notamment auprès des étudiants en santé.

MESURE 12

Organiser un bilan périodique sur l'état de santé des professionnels de santé par la DREES

Afin de mieux appréhender les enjeux liés à la santé de soignants, il est nécessaire de mettre en place un bilan périodique piloté par la Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

Ce suivi permettra de disposer de données fiables et actualisées sur l'état de santé physique et mentale des professionnels de santé en identifiant les facteurs de risque ce qui permettra d'orienter les politiques de santé.

MESURE 13

Professionnels de nuit : favoriser les temps de pause pendant et après le travail pour les professionnels de nuit et développer des accès adaptés des services administratifs aux horaires atypiques des professionnels

Les professionnels de nuit sont exposés à des contraintes spécifiques, notamment liés aux horaires décalés, à la désynchronisation des rythmes biologiques et à un isolement dans l'organisation du travail. Ces conditions nécessitent une attention particulière afin de préserver leur santé et de garantir des conditions d'exercice adaptées. Cela implique de favoriser des temps de pause effectifs pendant le service mais également des temps de récupération après le travail. Lorsque l'organisation le permet, la possibilité de courtes siestes peut aussi constituer un levier bénéfique pour limiter la fatigue. Enfin, une meilleure adaptation des services administratifs aux horaires atypiques semble nécessaire afin de faciliter l'accès aux droits et aux démarches pour ces professionnels.

CHIFFRES CLÉS



61 % des soignants déclarent avoir **DES DIFFICULTÉS À DORMIR** (dont 30 % quotidiennement), soit 13 points de plus que la moyenne des Français.

6 professionnels de santé sur **10** rencontrent **DES TROUBLES DU SOMMEIL**, un chiffre bien plus élevé que la moyenne nationale de 48 %.



22 % d'entre eux s'estiment **EN MAUVAISE SANTÉ** (29 % pour les aides-soignantes), **et ensuite parce que la part de ceux qui le pensent est de 7 points supérieure à la moyenne nationale** et qu'inversement, la part de ceux qui pensent être en « très bonne » ou « excellente » **santé est nettement plus faible qu'en population générale** (18 % vs 28 %, soit 10 points de moins).

2 FOIS PLUS nombreux (29 %) à se sentir **EN MAUVAISE SANTÉ MENTALE**, le double de ce que l'on relève en population générale. Et ce niveau est stable quel que soit le métier (26 % pour les médecins, 28 % pour les infirmières et 29 % pour les aides-soignantes).

Source : rapport sur la santé des professionnels de santé, 2023

* Une enquête menée par Odoxa pour la MNH et Le Figaro Santé, avec le concours scientifique de la Chaire Santé de Sciences Po, vient de révéler des résultats sur la santé des soignants

Annexe

Organisation du comité de suivi et de nouveaux groupes de travail

Vue d'ensemble du comité de suivi

Le pilotage de l'ensemble de la comitologie est confié à Nicolas DELMAS et Philippe DENORMANDIE.

Comité plénier

Le comité stratégique
Les fédérations employeurs
Les ordres professionnels
Les organisations syndicales
Les associations étudiantes, d'internes et acteurs du sujet

Comité stratégique

Direction d'administration centrale : DGOS, DGCS, DGS, DGT, DGAFP, DRESS
Opérateurs et agences : ANAP, ANACT, EHESP, SPF, HAS
Organismes : CNAM, CNSA

Nouveaux groupes de travail

Groupe de travail n°1
Etudiants et internes en santé

Groupe de travail n°2
Addictions

Groupe de travail n°3
Parentalité et maternité

Groupe de travail n°4
Dispositifs médicaux
aides techniques et innovations préventives

Groupe de travail n°5
Médico-social



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*